# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017
# ET
# PERSPECTIVES 2018

**Réseau des professionnels**
**en Centres culturels, asbl**

**rue du Couvent, 4, 6810 JAMOIGNE**
**tél : 061 29 29 19 ou 0475 26 82 25**
**info@astrac.be**
**www.astrac.be**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017
# ET
# PERSPECTIVES 2018

## TABLE DES MATIÈRES


**INTRODUCTION** **5**

**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DE SES MISSIONS** **7**

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles 9

Rappel des missions – plan d'action 2017-2021 : enjeux, axes opérationnels, cahier des charges 11

**ACTIVITÉS DEVELOPPÉES EN 2017 EN REGARD DES MISSIONS** **13**

Réalisations au regard du cahier des charges 2017-2021 15

Réalisations en 2017 en tant que contributions aux axes opérationnels et aux enjeux du plan d'action 2017-2021 21

Volet d'action commun ACC-ASTRAC 22

En conclusion 23

**GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL** **25**

Situation financière, personnel et situation de l'emploi 27

Locaux et matériel de l'association 28

Conseil d'administration 29

Membres de l'ASTRAC 31

**PERSPECTIVES 2018** **41**

Introduction : perspectives au regard des enjeux de l'action fédérative de l'ASTRAC en 2017-2021 43

Pistes d'action et projets pour 2018, suivant le cahier des charges 45

Perspectives pour la concertation et la collaboration ASTRAC-ACC 47

**ANNEXE : extrait du contrat-programme** **49**

# INTRODUCTION

*Après plusieurs années d'attente et de sollicitations infructueuses, l'ASTRAC a enfin pu faire un pas important en 2017 vers une réelle reconnaissance de son action par la FWB.*

*Le renouvellement de notre contrat de financement dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 a donné lieu à une augmentation de notre subside annuel de 20% - augmentation certes insuffisante pour permettre la réalisation du plan d'action que nous avions conçu pour les années 2017-2021 mais qui contribuera néanmoins à consolider notre situation financière.*
*Dans le courant du deuxième semestre, une aide extraordinaire nous a en outre été octroyée pour le développement du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage.*

*Ce double renforcement financier aurait pu créer un certain « envol » de notre action fédérative mais pour des raisons indépendantes de notre volonté celui-ci a pris du retard.*
*Avec une équipe réduite pendant plusieurs semaines entre mars et septembre, notre action s'est inévitablement ralentie sur plusieurs plans, et cela malgré l'investissement accru de quelques membres du Conseil d'administration, dans la mesure de leurs disponibilités.*
*Elargir notre action pour toucher davantage l'ensemble des métiers des Centres culturels, créer des synergies avec les réseaux professionnels proches : ces intentions claires du plan d'action 2017-2021 n'ont pas encore pu être traduites en pratiques affirmées.*
*L'arrivée tardive de la « bonne nouvelle » relative à la subvention extraordinaire pour la Plateforme d'Échange et de Partage nous a en outre obligé de reporter à la fois la plus grande partie des actions prévues dans le contexte du projet et l'engagement d'un nouveau collaborateur pour sa coordination.*

*Voilà ce qui explique pourquoi cette première année d'action fédérative sous un nouveau contrat-programme a surtout été consacrée à la poursuite de nos deux principaux axes de travail « historiques » : l'organisation de rencontres professionnelles et la représentions et la défense des professionnels en Centres culturels.*

*Le report d'initiatives innovantes ne nous a cependant pas empêché de commencer à profiter d'une énergie nouvelle, grâce à la relance de la Plateforme d'Échange et de Partage, la rencontre inspirante « Participer au Centre culturel demain : un peu, beaucoup, autrement… ? », la perspective d'un renforcement de l'équipe.*

*C'est fort d'un élan neuf que nous avons entamé l'année 2018 – sachant que, comme les années précédentes, celle-ci s'annonçait pleine de défis pour les équipes des Centres culturels.*

*Face au  manque de perspectives claires et rassurantes, autour de l'application du décret de 2013 pour commencer mais aussi en ce qui concerne un grand nombre d'autre dossiers décisifs pour les Centres culturels, une action fédérative solide et énergique restera nécessaire en 2018 aussi. L'ASTRAC y contribuera de toutes ses forces.*

# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DE SES MISSIONS

# L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Présentation de l'association

Fondée en 1991, l'ASTRAC fédère les professionnels en Centres culturels agréés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ASTRAC leur propose **un lieu de rencontres et d'échanges, d'information et d'(auto-)formation, de réflexion et d'actions partagées :**

- un lieu **fédératif** où les expériences et les idées se croisent, s'échangent, se confrontent, se fécondent, où les informations circulent, dans un but d'enrichissement professionnel individuel et collectif ; un lieu de **solidarité** où paroles et visions communes se construisent pour nourrir et promouvoir l'action et les pratiques des différents métiers des Centres culturels et pour défendre les enjeux de la culture dans la société.
- un lieu **participatif** qui construit son action de manière ascendante, à partir des réalités des équipes dans les différents lieux du secteur et à partir des priorités du moment, telles qu'elles sont vécues sur le terrain par les travailleurs, **toutes catégories de métiers confondues**.

Depuis plus de 25 ans, l'ASTRAC anime le réseau des professionnels en Centres culturels en proposant des espaces-temps pour le partage d'expériences, de ressources et d'informations. Elle offre des opportunités d'expression et de réflexion collectives, notamment dans le cadre de ses **rencontres professionnelles**.

Ces rencontres sont également l'occasion de **récolter les paroles et ressentis** des professionnels du secteur, relatifs à leurs vécus, leurs attentes et leurs aspirations afin de tenter de **construire et défendre des positions communes**.

L'ASTRAC **recueille et propage les signaux ascendants** des équipes du secteur.

Elle participe aux débats relatifs au développement des politiques culturelles pour y faire entendre la voix des professionnels en Centres culturels et défendre leurs intérêts, dans un esprit de solidarité avec les autres acteurs culturels et des secteurs proches.

Reconnue comme « organisation représentative des utilisateurs agréée » (ORUA) dans le cadre du décret du 10 avril 2003, elle est représentée dans différents groupes de réflexions pour accompagner la prise de décision, et notamment à la Commission des Centres culturels, l'instance d'avis du secteur des Centres culturels.

En 2017, 129 personnes, issues de 73 Centres culturels, étaient **membres effectifs** de l'asbl ASTRAC.

Parmi eux, 70 personnes bénéficiaient en tant directeurs de Centres cultures membres adhérents de l'avantage de pouvoir devenir membre de l'Assemblée générale de l'ASTRAC sans être soumis à la cotisation annuelle.

Une modification des statuts a été adoptée le 9 novembre 2017 afin d'étendre cet avantage à toutes les catégories de métiers.

260 autres professionnels du secteur étaient **membres adhérents individuels** de l'ASTRAC en tant que détenteurs de la Carte professionnelle 2017.

113 Centres culturels reconnus (sur un total de 117, ou 96,6%), ainsi que 3 concertations régionales étaient **membres adhérents institutionnels** en ordre de cotisation.[1]

[1] Voir les listes détaillées des membres à partir de la page 41.

Une réunion ordinaire de l’Assemblée générale est organisée au minimum une fois par an.

Le **Conseil d'administration** est le garant du dynamisme de l’ASTRAC et de son ancrage dans les réalités des équipes du secteur.

Composé de 18 administrateurs maximum, il se réunit au moins 9 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association.

L’asbl fonctionne avec une **équipe de permanents** composée d’une personne chargée de la direction engagée à 3/4 temps et une animatrice engagée à mi-temps.

Le **siège social** et les bureaux de l’ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L’ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec laquelle elle a signé un contrat-programme portant sur les années 2017-2021.

L’ASTRAC est soutenue également par la Région wallonne dans le cadre des Aides à la Promotion de l’Emploi.

La Ville de Chiny soutient l’ASTRAC en mettant à sa disposition un lieu de travail pour un loyer symbolique.

## Rappel des missions – plan d'action 2017-2021 : enjeux, axes opérationnels, cahier des charges

La **mise en commun** d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, de points de vue et d'énergies entre les professionnels en Centres culturels constitue le cœur de l'action de l'ASTRAC.

Depuis toujours, celle-ci est composée d'une part d'un volet pour **nourrir** l'action des équipes et des travailleurs, tous métiers confondus, et d'autre part d'un volet pour **représenter** ces derniers et **défendre** leurs intérêts et les positions qu'ils partagent.
Depuis toujours, ces deux volets se veulent étroitement liés.

Récemment, en vue du renouvellement de son accord de financement avec la FWB, l'ASTRAC a conçu un projet ou **plan d'action 2017-2021**. Ce plan prolonge l'action « historique » de l'ASTRAC tout en veillant à l'actualiser. Il prend en compte la situation et des défis des Centres culturels, de leurs équipes et de l'action fédérative d'aujourd'hui et intègre des éléments du cadre politico-philosophique et méthodologique du **décret du 21 novembre 2013**.

Le décret adopte une définition large de l'action fédérative en y attribuant des **fonctions** « de mise en réseau, de services, de représentation, de recherche et de développement, de mobilisation, d'information et de formation ».
Si l'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnels en Centres culturels, elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un lieu d'action commune.
L'action de l'ASTRAC d'hier et d'aujourd'hui, porte donc avant tout sur la mise en réseau et la mobilisation, qui forment la base des fonctions de représentation et d'information. De plus en plus, elle touche également aux fonctions de formation (ou auto-formation) et de recherche et développement (ou recherche-action, avec les équipes).

Dans son plan d'action, l'ASTRAC a défini les objectifs généraux suivants ou **enjeux** de l'action fédérative des années à venir :

- encourager et organiser la solidarité et les collaborations entre les professionnels du secteur, forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique ;
- contribuer à une transition des Centres culturels vers le nouveau décret ancrée dans les pratiques de terrain ;
- renforcer la légitimité – en tant qu'acteurs de la société – des Centres culturels et de leurs travailleurs, tous métiers confondus ;
- mieux asseoir l'action de l'ASTRAC grâce à des articulations nouvelles aux autres initiatives du champ fédératif et à la mobilisation de nouveaux moyens.

Pour répondre à ses enjeux, **trois axes opérationnels** ont été identifiés qui orienteront l'action de l'ASTRAC en 2017-2021 :

(1) mettre en réseau les professionnels en Centres culturels, proposer des temps/espaces/dispositifs pour l'échange, le partage, la collaboration, les synergies entre les équipes et au sein des équipes ;

(2) renforcer le savoir-être, le savoir-faire et le pouvoir-faire des professionnels en Centres culturels, avec une attention particulière aux questions en lien avec le nouveau décret :
    - outiller les professionnels, tous métiers confondus : les informer et contribuer à leur formation continue ;
    - suivre et valoriser les pratiques et les réalités des différents métiers présents dans les Centres culturels ;
    - soutenir les relations avec les acteurs des autres secteurs culturels et du non-marchand ;

(3) susciter, organiser et porter, avec les professionnels en Centres culturels, une réflexion et une action collectives:
   - favoriser l'expression des points de vue, ressentis et aspirations des professionnels en Centres culturels, accompagner leur énonciation collective ; représenter, relayer, traduire, défendre la parole des professionnels du terrain ;
   - clarifier et optimiser les complémentarités entre les acteurs du champ fédératif, œuvrer pour une meilleure reconnaissance de leur rôle par les pouvoirs subsidiants.

De manière plus concrète, l'ASTRAC mettra en en œuvre entre 2017 et 2021 le **cahier des charges** suivant :

(1) organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel ;

(2) développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus, considérer leur évolution dans le cadre d'une stratégie de communication partagée entre les acteurs fédératifs du secteur ;

(3) tester et soutenir des **formules d'entraide et de collaboration** nouvelles et/ou émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation.

(4) nouer et/ou approfondir des **liens avec les réseaux et fédérations** (professionnel~~les~~ notamment) **des autres secteurs** de la culture et, le cas échéant, du non-marchand.

(5) **défendre les intérêts des professionnels du secteur** dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture, à partir d'une réflexion avec les autres acteurs fédératifs en vue de coordonner et d'optimiser la représentation du secteur après des tiers.

Les enjeux, axes opérationnels et le cahier des charges ci-dessus ont été intégrés au contrat-programme 2017-2021 que l'ASTRAC a signé avec la FWB (voir extrait en annexe).

Ce contrat-programme porte également sur un **volet d'action commun** développé en concertation et en collaboration **avec l'Association des Centres culturels** (ACC).
Il s'agit ici de jeter les bases de stratégies ou d'activités communes relatives notamment à la formation, la communication, les rassemblements et événements sectoriels, la défense et la représentation du secteur et l'évaluation de la coopération.

Fidèle à l'art. 104 du décret sur les Centres culturels, une **convention ACC-ASTRAC** reprend les engagements réciproques des deux organisations dans ce contexte.

.

# ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN 2017
# AU REGARD DES MISSIONS

# Réalisations au regard du cahier des charges 2017-2021

Cette partie du rapport commence par un aperçu des réalisations en 2017 selon les cinq lignes d'action du cahier des charges.
Quelques actions ne sont pas directement liées à ces lignes d'action. Elle sont reprises à la fin de l'aperçu.

## Réalisations en 2017 suivant le cahier des charges

### (1) Rencontres professionnelles

*« Organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »*

- Rencontres organisées :
  - le 12 janvier 2017 : la **Journée de rencontres professionnelles (Jpro 2017) « L'action culturelle à travers champs »**, à La Marlagne à Wépion
    - 181 participants, issus de 61 Centres culturels et 21 autres institutions proches du secteur
    - séance plénière avec deux témoignages sur des projets de Centres culturels touchant aux enjeux du logement – Thierry Wenes, Centre culturel de l'Entité fossoise et Vincent Wattiez, Réseau brabançon pour le droit au logement - CCBW) et une table ronde avec Carine Dechaux (Centre culturel des Roches), Karin Fontaine (L'Entrela, Centre culturel d'Evere), Jean-François Fueg (Service général de l'Action territoriale FWB) et Abdelfattah Touzri (sociologue et chercheur à l'Université ouverte de la FWB
    - 7 ateliers (programme détaillé : http://astrac.be/notre-action/activites-passees/journee-pro-2017/programme-de-la-journee-2/):
      - 1 - Les projets des Centres culturels « entre la culture et le social »
      - 2 - Les conseils d'orientation
      - 3 - Constituer un dossier de demande de reconnaissance
      - 4 - Les éclairages LED
      - 5 - Les outils de communication pour promouvoir les Centres culturels
      - 6 - Réaliser un Plan de prévention global en tant que démarche collective
      - 7 - Travailleurs en centre culturel - des métiers en mutation
  - le 9 novembre 2017 : **la rencontre professionnelle : « Participer au Centre culturel demain : un peu, beaucoup, autrement ? »** au Foyer de Perwez
    - 65 participants, issus de 44 Centres culturels et 8 autres institutions proches du secteur
    - séance plénière avec des témoignages issus du terrain et des éclairages d'experts – Eric Mat (Centre culturel de Gembloux), Ann Stalpaert et Jacques-Yves Le Docte (Maison de la Création Bruxelles Nord), Anne Guisset (CRESPO), Fanny Thirifays (Periferia).
    - 2 ateliers participatifs (programme détaillé : http://astrac.be/notre-action/rencontre-pro-911-ateliers/):
      - 1 – « L'analyse partagée et au-delà », atelier proposé dans le cadre du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP)
      - 2 – « Le Centre culturel, utopie d'hier ou carrefour d'initiatives citoyennes de demain? »

- Rencontres ouvertes aux différents métiers du secteur
  - La Jpro2017 proposait des ateliers pour les métiers de l'animation (1, 2, 3, 5, 7) de la direction (1, 2, 3, 6, 7), de la communication (5) administratifs (6, 7) et techniques (4, 6, 7). Parmi les participants : 62 animateurs, y compris chargés de projets, 40 directeurs, 19 régisseurs ou employés techniques, 11 chargés de la communication y compris infographistes et 5 employés administratifs
  - La rencontre du 9 novembre s'adressait avant tout aux animateurs, coordinateurs de projets et aux directeurs.
    Parmi les inscrits : 35 directeurs, 24 animateurs, y compris chargés de projets, 1 chargé de la communication.

- Réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés
  - Le programme de la Journée pro est défini par le Conseil d'administration suite aux propositions de l'équipe. Il tient compte des idées et des suggestions des équipes ou des partenaires. Deux ateliers du programme 2017 étaient proposés avec ou par des partenaires du secteur dans le cadre de leurs projets en cours. L'atelier 5 a été conçu et animé en étroite collaboration avec l'ACC ; avec l'atelier 7 l'ASTRAC a accueilli la Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement liégeois.
  - Une prise en compte des besoins et des souhaits du secteur et des actions d'autres opérateurs pour y répondre est assurée également grâce à la participation de l'ASTRAC à la « Plateforme d'appui ». Réunie à l'initiative de la FWB en tant que lieu de concertation celle-ci rassemble l'Administration, les organisations représentatives et, le cas échéant, d'autres acteurs du champ fédératif ou « opérateurs d'appui » aux Centres culturels.
  - La méthode basée sur le partage d'expériences et de ressources, la mise en commun de compétences et la réflexion partagée ne répond pas aux attentes de certains participants à la recherche d'apprentissages et d'outils « prêts à l'usage ». Si les ateliers destinés aux métiers d'animation au sens large restent fidèles à cet esprit, ceux pour les métiers techniques et administratifs évoluent de plus en plus vers des séances d'information sur des thématiques assez pointues grâce à la participation d'experts externes.

- Coordination avec les moments de rassemblement sectoriel
  - Celle-ci n'est pas encore très construite. Un début de coordination est assuré via la « Plateforme d'appui » (voir ci-dessus).

- Et aussi : la question difficile du suivi…
  - Les participants aux rencontres professionnelles attendent qu'un réel suivi soit assuré pour permettre de replonger dans le travail des ateliers ou permettre de l'approfondir.
    Ce suivi a souvent été problématique jusqu'ici, à cause : (1) de la difficulté de diffuser des rapports de qualité dans des délais raisonnables, (2) d'un manque de moyens pour poursuivre le travail sur certaines thématiques en réponse aux besoins exprimés…
  - Pour la Journée pro, quelques échos et traces ont pu être publiés sur astrac.be : enregistrements sonores et présentation Powerpoint relatives aux interventions en plénières, rapport de l'atelier sur les conseils d'orientation.

- Pour la rencontre du 9 novembre, des enregistrements vidéo de la séance plénière ainsi que les rapports des deux ateliers avec des conseils de lecture et des liens vers des outils en ligne ont été publiés sur astrac.be avant fin novembre et partagés avec les participants. Il a été décidé de poursuivre le travail sur la pérennisation de la participation (atelier 1) dans le cadre de la Journée pro 2018, avec un atelier sur les Conseils d'orientation. La conférence-débat proposée ce même jour faisait écho à la thématique des relations avec les mouvements citoyens.

➢ En dehors des rencontres qu'elle a organisées elle-même, l'ASTRAC a participé à la conception et à l'organisation de la rencontre des opérateurs d'appui dans un contexte régional du 18 décembre proposée par la FWB.

**(2) Outils et dispositifs de communication et de liaison**

*« Développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus, considérer leur évolution dans le cadre d'une stratégie de communication partagée entre les acteurs fédératifs du secteur »*

➢ Outils de communication :

- Site *astrac.be* : Le site de l'ASTRAC est à la fois la vitrine de l'organisation et une source d'information pour les professionnels du secteur et leurs interlocuteurs. Mis à jour régulièrement et interactif, il assure de manière dynamique une communication globale sur tous les aspects de l'action et du fonctionnement de l'ASTRAC mais aussi sur les principales actualités du secteur et sur son cadre d'action.
  16706 vues en 2017 ou 46 par jour en moyenne, ce qui représente une diminution de 16% par rapport à 2016. Celle-ci s'explique probablement par le ralentissement de l'action suite aux disponibilités réduites de l'équipe pendant plusieurs semaines.
  La fonction de blog avec abonnement permet d'être informé systématiquement à la publication d'un nouvel article. Avec quelque 90 abonnés en 2017, elle semble encore peu connue.
  Dans l'attente d'un renforcement de l'équipe, il n'a pas été possible de développer la rubrique consacrée au projet de la Plateforme d'Échange et de Partage.
- Brèves du secteur : 11 brèves envoyées en 2017 à quelque 700 destinataires. La disponibilité réduite de l'équipe a provoqué une forte diminution par rapport aux années précédentes.
  La liste de diffusion comprend essentiellement des professionnels du secteur mais aussi plusieurs dizaines d'interlocuteurs, sélectionnés selon la nature des contenus transmis. Ceux-ci portent sur l'activités de l'ASTRAC, les actualités du secteur et son cadre d'action et sur des questions de société susceptibles d'intéresser les professionnels ou de traduire leurs intérêts. Les brèves contribuent de manière substantielle à la fréquentation du site où les contenus sont souvent approfondis.
- Annonces du secteur : L'ASTRAC rediffuse les offres d'emploi qui lui sont transmises ainsi que d'autres annonces relatives aux pratiques professionnelles des équipes des Centres culturels ou susceptibles de nourrir celles-ci.
  7 messages ont été envoyés à quelque 700 destinataires à cette fin.
  Les offres d'emploi sont également publiées sur le site. Elles rencontrent un intérêt important.

➢ Outils de liaison :

La « Carte pro » se veut, entre autres, un outil de promotion d'un sentiment d'appartenance et de fierté sectorielles.
Avec 333 détenteurs et 116 partenaires en 2017 (dont 93 Centres culturels), le projet a poursuivi sa progression lente mais certaine.
Un « Guide des partenaires et des avantages » est réalisé chaque année.

- Place des outils au sein d'une stratégie de communication partagée entre les acteurs fédératifs du secteur
  - L'établissement d'une stratégie de communication concertée a été retenu comme un des axes prioritaires du volet d'action commun ACC-ASTRAC et inscrit dans la convention entre les deux organisations représentatives. Si la concertation ACC-ASTRAC est devenue une habitude, il n'a pas encore été possible de définir en 2017 un plan de communication commun.
  - Certaines actions communes néanmoins ont donné lieu à une communication concertée, p.ex. le lancement du guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? »

**(3) Projets relatifs à des formules d'entraide et de collaboration entre les professionnels**

*« Tester et soutenir des formules d'entraide et de collaboration nouvelles et/ou émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation. »*

- Projets mis en œuvre
  - L'obtention d'une aide extraordinaire de la FWB a permis de relancer le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, mis en veille depuis 2015 faute de moyens et suite à la nécessité de répondre à d'autres priorités :
    - collaboration avec Manu De Loeul pour animer les échanges en plénière lors de la rencontre du 9 novembre ;
    - programmation de l'atelier « L'analyse partagée et au-delà » animé par Fanny Thirifays (Periferia asbl) lors de cette même rencontre ;
    - recrutement d'un coordinateur pour le projet en décembre 2017.
  - Le projet d'accueil des équipes à Jamoigne pour des mises au vert n'a pas été développé en 2017. Répond-il à une véritable attente ?

- Le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage poursuit son focus sur la transition vers la mise en œuvre du décret du 21 novembre 2013.

- Attention aux métiers autres que ceux de la direction et de l'animation

  Pour différentes raisons, l'attention aux métiers « auxiliaires » de l'action culturelle n'est pas encore suffisamment assurée en lien avec cette ligne d'action du cahier des charges.
  Par ailleurs, cette ligne d'action traduit une volonté « nouvelle » par rapport aux missions de l'asbl dans le cadre de sa convention 2011-2016 avec la FWB et n'a pas encore donné lieu à beaucoup de réalisations en 2017.

**(4) Liens noués avec les réseaux et fédérations des autres secteurs**

*« Nouer et/ou approfondir des **liens avec les réseaux et fédérations** (professionnel~~le~~s notamment) **des autres secteurs** de la culture et, le cas échéant, du non-marchand. »*

- Les liens noués en 2016 avec les autres fédérations de la Plateforme socioculturelle dans le cadre du combat commun pour une meilleure prise en compte de nos secteurs se sont relâchés quelque peu en 2017.

- Les contacts moins intenses, l'équipe en réduction de temps de travail ont contribué au fait qu'aucun projet de collaboration n'a été mis en œuvre.

- L'ASTRAC s'est investie dans la réflexion concertée avec l'ACC, ASSPROPRO, la CTEJ, la FPCEC sur la culture et l'école, en lien avec le « Parcours d'éducation culturelle et artistique » (PECA) – réunion du 19 décembre. L'intention commune d'organiser une rencontre sur la thématique n'a pas eu de suite. L'ASTRAC quant à elle a prévu d'organiser un atelier sur la question à la Journée pro 2018.

- L'ASTRAC a participé à la consultation large mise en place par Inter Environnement Wallonie (IEW) en vue d'évaluer les potentielles convergences/alliances futures entre le secteur culturel et les ONG environnementales.

**(5) Défense des intérêts des professionnels du secteur**

*« **Défendre les intérêts des professionnels du secteur** dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture, à partir d'une réflexion avec les autres acteurs fédératifs en vue de coordonner et d'optimiser la représentation du secteur après des tiers »*

- Présence dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels :
  - Participation active à la 3C (Liesbeth Vandersteene ou Justine Dandoy pendant son absence, en tant qu'invitée) : réunions des 17/2, 28/3 (Bilan), 28/4, 9/5, 2/6, 23/6, 22/9 et 17/11/2017
  - Participation à la Commission des Musiques non classiques (Christophe Loyen)
  - Participation active au groupe « FAQ » relancé à partir du deuxième semestre 2017 et coordonné par la FWB : réunions des 17/11 et 14/12/2017 (Liesbeth Vandersteene)
  - Participation active à la « Plateforme d'appui » (Liesbeth Vandersteene et Christophe Loyen) : réunions des 27/1,17/2, 28/6 et 22/9/2017
  - Participation aux réflexions et aux débats pour alimenter les pratiques et les métiers du secteur au sein du Comité d'évaluation de la formation « Piloter un Centre culturel » (réunion du 3/2/2017) et du Comité de rédaction de la revue « Lectures.Cultures » (réunions des 13/1 et 17/3/2017) (Liesbeth Vandersteene)

- Représentation du secteur coordonnée avec les autres acteurs fédératifs :
  - avec l'ACC, à l'occasion des rencontres avec la Ministre ou le Cabinet Greoli des 19/1 et 30/11/2017
  - avec les fédérations de la Plateforme socioculturelle, à l'occasion des rencontres avec la Ministre Greoli des 8/3 et 17/10/2017
  - La représentation du secteur au niveau belge et au niveau international via l'ENCC a été d'ordre « symbolique ». L'ASTRAC se repose de plus en plus sur l'ACC dans ce contexte, aussi pour les contacts avec la VVC et les autres fédérations et réseaux en Flandre.

- L'ASTRAC s'est concentrée dans ce contexte sur l'enjeu du financement du décret.
  Des courriers ont été transmis à la Ministre Greoli sur ce sujet le 20 février (interrogations suite aux perspectives annoncées lors de la rencontre du 16 février) et le 27 juin 2017 (réaction à l'appel à projets relatif aux dynamiques intercommunales portées par les Centres culturels).
  Avec l'ACC, des listes de questions à clarifier en lien notamment avec l'application financière du décret ont été transmises au Cabinet les 21 et 28 novembre et le 20 décembre.
  Une note synthétique pour expliquer aux équipes les mécanismes de financement du décret a été réalisée suite à l'intervention de la Ministre Greoli en Commission culture du 23 février 2017.

- La défense des intérêts des professionnels en Centres culturels s'inscrit dans une logique ascendante et de construction d'une parole commune. La récolte des avis et des attentes des équipes et des professionnels se fait de manière systématique à l'occasion des réunions du CA dans les différents lieux du secteur ou lors des rencontres professionnelles où des moments de débat sont souvent proposés en lien avec des points d'information.
  La Journée pro du 12 janvier s'est clôturée par un échange sur l'application du décret de 2013.
  En mars 2017, une enquête auprès des directions a été lancée sur les perspectives budgétaires de leurs institutions et la situation de leurs équipes mais cette initiative a du être abandonnée suite aux disponibilités réduites de l'équipe.

**(6) Et aussi :** actions de **promotion de l'action et des métiers des Centres culturels** et du travail culturel dans la société

- Le Guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? » réalisé à l'initiative de l'ASTRAC et de l'ACC et imprimé à 4000 exemplaires par la FWB a été présenté à l'occasion de la présentation du Bilan de la 3C et de la Direction des Centres culturels et diffusé en 2017 auprès des Centres culturels et d'une série d'acteurs proches.
  La diffusion et la promotion de l'outil ont été assurées en étroite collaboration avec l'ACC et la Direction des Centres culturels.

- La Carte pro est aussi un outil de valorisation des Centres culturels et de leurs professionnels, tous métiers confondus. Elle leur permet de s'identifier et d'être reconnu en tant que travailleur culturel et membre d'un secteur (et cela même si on n'est pas directeur, programmateur ou animateur).

## Réalisations en 2017 en tant que contributions aux axes opérationnels et aux enjeux du plan d'action 2017-2021

Cette partie du rapport est présentée sous forme de tableau synthétique.

Selon son emplacement dans le tableau, chacune des réalisations est reliée à un ou plusieurs des axes et/ou enjeux.
Dans la mesure où elle est contribue à plus d'un enjeu/axe, une réalisation peut apparaître plusieurs fois, dans des cases différentes du tableau.
Les descriptifs sont sommaires ; une présentation plus détaillée des réalisations a été donnée dans les pages précédentes.

| | | | **ENJEUX 2017-2021** | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | **I – encourager et organiser la solidarité et les collaborations entre les professionnels du secteur, forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique** | **II – contribuer à une transition des Centres culturels vers le nouveau décret ancrée dans les pratiques de terrain** | **III – renforcer la légitimité – en tant qu'acteurs de la société – des Centres culturels et de leurs travailleurs, tous métiers confondus** | **IV – mieux asseoir l'action de l'ASTRAC grâce à des articulations nouvelles aux autres initiatives du champ fédératif et à la mobilisation de nouveaux moyens** |
| **AXES PROJET D'ACTION 2017-2021** | **(1) mettre en réseau les professionnels en Centres culturels, proposer des temps/espaces/dispositifs pour l'échange, le partage, la collaboration, les synergies, entre les équipes et au sein des équipes** | | • Journée pro du 12/1 (Jpro 2017)<br>• Relance du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, rencontre professionnelle du 9/11<br>• Carte pro | Relance du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, rencontre professionnelle du 9/11 | Carte pro | |
| | **(2) renforcer le savoir-être, le savoir-faire et le pouvoir-faire des professionnels en Centres culturels, avec une attention particulière aux questions en lien avec le nouveau décret** | **a. outiller les professionnels, tous métiers confondus : les informer et contribuer à leur formation continue** | • Jpro 2017<br>• Relance du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, rencontre professionnelle du 9/11<br>• Site internet *astrac.be*<br>• Brèves et annonces du secteur | • Jpro 2017 : atelier sur les CO, atelier sur la constitution d'un dossier de demande de reconnaissance, atelier sur l'évolution des métiers, point d'information et échange sur les reconnaissances en clôture de la journée<br>• Relance du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, rencontre professionnelle du 9/11 : atelier « L'analyse partagée et au-delà » | | |
| | | **b. suivre et valoriser les pratiques et les réalités des différents métiers présents dans les Centres culturels** | Jpro 2017 : atelier sur les outils de com pour promouvoir les CC, atelier sur les éclairages LED, atelier sur l'évolution des métiers | • Jpro 2017 : atelier sur l'évolution des métiers | Diffusion des offres d'emploi du secteur | |
| | | | | | Jpro 2017 : atelier sur les outils de com pour promouvoir les CC (ACC-ASTRAC) | |
| | | | | | Guide « Qu'est-ce qu'un CC ? » (ACC-ASTRAC-FWB) | |
| | | **c. soutenir les relations avec les acteurs des autres secteurs culturels et du non-marchand** | Jpro 2017 : plénière consacrée à l'action culturelle « à travers champs » et atelier sur l'action des CC entre la culture et le social | | Rencontre professionnelle du 9/11 : atelier « Le CC, utopie de hier ou carrefour d'initiatives citoyennes de demain ? » | |
| | | | | | Participation à la consultation de IEW sur les convergences/alliances entre le secteur culturel et environnemental | |
| | | | | | Participation à la réflexion concertée « culture-école » (ACC-ASSPROPRO-ASTRAC-CTEJ | |
| | **(3) susciter, organiser et porter, avec les professionnels en Centres culturels, une réflexion et une action collective** | **a. favoriser l'expression des points de vue, ressentis et aspirations des professionnels en Centres culturels, accompagner leur énonciation collective ;<br>représenter, relayer, traduire, défendre la parole des professionnels du terrain** | | Jpro 2017 : point d'information et échange sur les reconnaissances en clôture de la journée<br>Lancement enquête sur les perspectives budgétaires des CC (initiative abandonnée) | | action concertée en Plateforme socioculturelle (peu intense en 2017) |
| | | | | Rencontres avec la Ministre/le Cabinet Greoli pour défendre l'enjeu du financement du décret | | |
| | | | | Participation à la 3C, au groupe FAQ | | |
| | | **b. clarifier et optimiser les complémentarités entre les acteurs du champ fédératif,<br>œuvrer pour une meilleure reconnaissance de leur rôle par les pouvoirs subsidiants** | | | | convention ACC-ASTRAC 2017-2021<br>Participation à la "Plateforme d'appui" |
| | | | | | Participation à la consultation de IEW sur les convergences/alliances entre le secteur culturel et environnemental | |
| | | | | | Participation à la réflexion concertée « culture-école » | |

## Volet d’action commun ACC-ASTRAC

Après avoir déposé simultanément avec l’ACC en juin 2016 sa demande de reconnaissance, l’ASTRAC a poursuivi la réflexion partagée avec l’ACC pour assurer la meilleure complémentarité et la meilleure cohérence des projets d’action respectifs. Cette réflexion s’est traduite par la conclusion, en octobre 2017, d’une convention pour les années 2017-2021, condition de la validation des reconnaissances par la signature d’un contrat-programme.

Les intentions de coopérations pour les années 2017-2021 portent notamment sur :
- une stratégie de formation concertée répondant aux besoins de formation du secteur ;
- une communication coordonnée dans un esprit d'efficience pour le secteur avec des plans de communication complémentaires et des communications partagées et communes ;
- un renforcement des coopérations lors de l'organisation d’événements et de rassemblements sectoriels
- un agenda coordonné des événements sectoriels ;
- la promotion et la défense conjointes du secteur ;
- l’évaluation conjointe de l’action commune.

Si les échanges entre les directions étaient déjà devenus très fréquents en 2015-2016, des réunions de coordination entre les équipes des deux organisations ont été organisées de manière plus formelle à partir du deuxième semestre 2017 pour optimiser l’information mutuelle sur les visions et les initiatives de chaque organisation et envisager leur éventuelle articulation.

Cette coordination a pu être renforcée également grâce à la participation de l’ASTRAC avec l’ACC, à la « Plateforme d’appui ».
Lancée et coordonnée par la FWB pour rassembler les différents « opérateurs d’appui » aux Centres culturels, cette plateforme associe comme membres « permanents » des représentants de l’Administration et des ORUAs (ASTRAC et ACC). En fonction des questions et des projets sur la table, elle peut être élargie à d’autres acteurs du champ fédératif au sens large. La Plateforme s’est ~~réunie~~ réunie 4 fois en 2017.

La défense conjointe des Centres culturels est restée en 2017 un axe de travail commun prioritaire. Voir pp. 19-20 pour un aperçu des démarches communes.

La réalisation commune la plus tangible a certainement été le Guide « Qu’est-ce qu’un Centre culturel ? », rédigé en 2016 à l’initiative et sous la coordination des deux fédérations. Grâce au soutien de la FWB, le Guide a pu être imprimé et diffusé en 4000 exemplaires à partir de mars 2017. Une campagne de promotion commune a été mise en place.

## En conclusion

Les **faits et les tendances les plus marquants** de l'année 2017 étaient :

- la reconnaissance, avec un certain refinancement, de l'action fédérative de l'ASTRAC pour les années 2017-2021. Celle-ci a donné lieu à la conclusion d'une convention ACC-ASTRAC portant sur la mise en œuvre d'un volet d'action fédérative commune ;
- la poursuite de l'organisation de rencontres professionnelles, la Journée pro notamment, qui reste l'activité phare de l'ASTRAC et le pilier central de son action pour fédérer, représenter et défendre les professionnels en Centres culturels ;
- l'attention prioritaire portée à la défense du financement du décret du 21 novembre 2013 ;
- la relance de la Plateforme d'Échange et de Partage grâce à une aide extraordinaire de la FWB qui a permis de travailler avec des intervenants de qualité à l'occasion de la rencontre « Participer au Centre culturel… » du 9 novembre à Perwez et qui permettra en 2018 de réellement développer le projet grâce à un renforcement de l'équipe ;
- le fonctionnement de l'équipe avec des effectifs réduits pendant plusieurs semaines, ce qui a ralenti l'action et freiné le développement de nouvelles initiatives, sans toutefois peser sur la continuité des actions « historiques ».

# GESTION ET ANIMATION DE L’ASBL

## SITUATION FINANCIÈRE

Comme les années précédentes, la situation financière de l'ASTRAC témoigne d'une gestion rigoureuse.

Le bilan 2017 affiche un bénéfice de quelque 12.500 euros, le bénéfice reporté est de 21.500 euros environ.

Ce résultat positif s'explique essentiellement par :

- l'augmentation du subside de fonctionnement de 20% dans le cadre du contrat-programme 2017-2021 ;
- l'obtention, à la fin du troisième trimestre de 2017, d'une subvention extraordinaire pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage – la plus grande partie de cette aide servira à couvrir des dépenses de l'année 2018 et a donc été reportée à l'exercice suivant. A noter également qu'il s'agit ici d'une aide ponctuelle dont il n'est pas encore clair, au moment où ce rapport est rédigé, si elle sera renouvelée ou pas en 2018 ;
- l'équipe en réduction de temps de travail, qui a provoqué un ralentissement de l'action en cours et le report de nouvelles initiatives ainsi qu'une (légère) diminution des frais de personnel;

Le total des subventions (ordinaires et extraordinaires de la FWB et aides APE) reçues par l'ASTRAC en 2017 était de 84.568,08 euros ou de 71.068,08 sans tenir compte du montant de 13.500 euros reporté à l'exercice 2018. Cela représente une augmentation de 15,7% par rapport à 2016.

Les recettes des activités ont augmenté de 22,4%, celles provenant des cotisations des membres effectifs et adhérents de 50,0%. Si, dans les deux cas, ces augmentations s'expliquent essentiellement par des décisions de l'ASTRAC, elles confirment la continuité du soutien du secteur à l'asbl.

Les dépenses quant à elles, d'un montant total de 74.322,35 euros, ont augmenté de 4,6%. Cette augmentation légère s'explique essentiellement par la relance de la Plateforme d'Échange et de Partage et la réalisation du Guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? ».

## PERSONNEL, SITUATION DE L'EMPLOI

Dans l'attente de l'engagement (temporaire) d'un nouveau collaborateur à mi-temps pour la Plateforme d'Échange et de Partage, la situation du personnel est restée inchangée en 2017.[2]

Au 31 décembre 2017, le personnel de l'ASTRAC était composé de :

• Frédéricque Bigonville, employée polyvalente, chargée de projets et du secrétariat à ½ temps,

• Liesbeth Vandersteene, directrice à ¾ temps.[3]

Les deux permanentes sont engagées dans le cadre de contrats APE mais l'emploi de la directrice est financé pour ¼ temps sur fonds propres.

[2] A la fin de l'année, la procédure de recrutement en vue du renforcement temporaire de l'équipe pour le développement de la Plateforme d'Échange et de Partage avait donné lieu à la sélection de Nicolas Canta et à la conclusion d'un accord avec ce dernier pour permettre son engagement à mi-temps à partir du 8 janvier 2018.

[3] L'absence de la directrice pour raisons médicales a réduit les moyens humains pendant plusieurs semaines (6 semaines d'absence en mars, avril et mai et reprise du travail à mi-temps pendant les mois de juin, juillet et août).

# LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION

Depuis juin 2013, le siège social de l'ASTRAC ainsi que ses bureaux se trouvent à la rue du Couvent, 4 à 6810 Jamoigne.

L'asbl loue le local de la Ville de Chiny pour le montant de 100 euros par mois (soumis à indexations), hors charges. Le contrat de bail conclu pour une période de 3 ans a été renouvelé au printemps 2016 avec maintien des conditions.

L'équipement est composé entre autres de bureaux et chaises de bureaux, tables et chaises, armoires et étagères, d'un frigo, de matériel didactique et de petit matériel de bureau et électronique.

Le matériel informatique comprend notamment trois ordinateurs, trois imprimantes dont une multifonction (copieur-scanner), un appareil photo numérique, un moniteur grand écran.
A la fin de l'année, un nouvel ordinateur portable ainsi que du petit matériel informatique ont été achetés en prévision de l'agrandissement de l'équipe en lien avec la relance de la Plateforme d'Échange et de Partage.

Des GSM sont mis à la disposition des deux employées permanentes, avec prise en charge des frais d'abonnements.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Membres du CA de l'ASTRAC

Le Conseil d'administration de l'ASTRAC est composé de 18 membres maximum.
Il est renouvelable par tiers chaque année, à l'occasion de l'Assemblée générale statutaire.
Un Bureau est désigné parmi les membres du CA, lors de sa première réunion suivant l'AG.

Le Conseil d'administration de l'ASTRAC était composé au 31 décembre 2017 de 14 membres.

**Membres du bureau**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Christophe Loyen | (Centre culturel de Chênée) | président |
| 2 | Étienne Pévenasse | (Centre culturel de Gerpinnes) | vice-président |
| 3 | Michel Gelinne | (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort) | vice-président |
| 4 | Justine Dandoy | (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy) | secrétaire |
| 5 | Hervé Persain | (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy) | secrétaire adjoint |
| 6 | Pascale Piérard | (Centre culturel Ourthe et Meuse) | trésorier |
| 7 | Jean-Luc Gustin | (Foyer culturel « Henri Simon » de Sprimont) | trésorier adjoint |

**Autres administrateurs**

| | | |
|---|---|---|
| 8 | Nathalie Caccialupi | (Centre culturel de Aiseau-Presles) |
| 9 | Pierre Fasbender | (Centre culturel de Habay) |
| 10 | Laurent Habran | (Foyer culturel de Florennes) |
| 11 | Sabine Lapôtre | (Centre culturel de Walcourt) |
| 12 | Valérie Lossignol | (Centre culturel régional du Centre – La Louvière) |
| 13 | Pierre Mativa | (Centre culturel de Wanze) |
| 14 | Bernard Michel | (Centre culturel de l'Entité fossoise) |

**Renouvellement du CA à l'occasion de l'Assemblée générale du 15 mai 2017**

Audrey Bonhomme, élue à l'occasion de l'AG du 19 mai 2015, a présenté sa démission à l'occasion de l'AG du 15 juin 2017.

Le « tiers sortant » était constitué en 2017 de Nathalie Caccialupi, Jean-Luc Gustin, Valérie Lossignol et Bernard Michel qui étaient donc tous également démissionnaires à l'occasion de l'AG 2017.

Tous se sont représentés et ont été réélus. Ils seront sortants en 2020.

Aucune autre candidature n'a été reçue.
Quatre postes sont dès lors restés vacants à l'issue de l'AG.

On note une difficulté à mobiliser de nouveaux administrateurs depuis quelques années : le CA se renouvelle peu ou pas et les nouveaux membres ont tendance à ne pas rester au CA longtemps. Le lien avec la surcharge de travail, les nombreuses pressions sur les équipes et les dossiers très techniques sur la table lors des réunions du CA est manifeste. Le phénomène mérite néanmoins d'être creusé, à la fois en tant que révélateur d'une évolution du secteur et de l'action fédérative et dans l'optique d'optimiser le fonctionnement du CA, son ancrage et sa représentativité.

**Renouvellement du bureau**

Tous les membres du bureau ont été réélus à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 7 septembre 2017.

# Réunions du CA

Le **Conseil d'administration** s'est réuni 7 fois en 2017 dans 7 lieux différents.

L'ASTRAC s'impose d'organiser ses réunions internes, dans la mesure du possible, dans les locaux de Centres culturels qui ne sont pas représentés au sein du CA. Le CA et l'équipe mettent tout en œuvre pour profiter de ces occasions pour rencontrer l'équipe hôte, découvrir ses réalités et visiter ses locaux. A cette fin, l'ordre du jour des réunions comprend systématiquement un point « Nouvelles des régions et de nos réseaux » permettant également de partager des informations issues de l'environnement proche de chacun susceptibles de nourrir l'action de l'ASTRAC.
L'ASTRAC remercie chaleureusement les institutions et les équipes qui l'ont accueillie en 2017.

Ci-dessous un aperçu des réunions du CA de l'année écoulée et des principaux points à l'ordre du jour.

Deux **groupes de travail** « ouverts » ont été créés au sein du CA dans le courant du deuxième semestre, respectivement pour le suivi du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage et pour la préparation de la Journée pro.
Le tableau mentionne également les réunions de ces deux groupes qui se sont tenues aux Abattoirs de Bomel à Namur.

**24 janvier 2017 à Comines**
- rencontre avec l'équipe du CC de Comines
- reconnaissance de l'ASTRAC
- rencontre avec le Cabinet du 19 janvier
- enjeux du secteur, position et actions de l'ASTRAC : appel à mobilisation sectorielle, sensibilisation parlementaire
- Journée pro 2018: débriefing
- Bouger les Lignes

**23 février 2017 à Floreffe**
- rencontre avec l'équipe du CC de Florefffe
- reconnaissances et application du décret, position de l'ASTRAC
- projets en cours: Guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel? », AG du 11 mai, Plateforme d'Échange et de Partage, Journée pro 2018
- réforme des statuts de l'ACC

**23 mars 2017 à Beauraing**
- rencontre avec l'équipe du CC de Beauraing
- actus secteur: 3C, bilan annuel 3C et DCC
- enquête ASTRAC (le point)
- AG du 11 mai: comptes 2016, programme de la rencontre
- projets en cours: Guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel? »
- vie interne

*La réunion prévue le 27 avril 2017 a été reportée*.

**30 mai 2017 à Jamoigne**
- fonctionnement interne, organisation du travail
- actus secteur: bilan de la 3C à Dison, intervention de la ministre Greoli
- enquête ASTRAC: le point
- AG du 15 juin 2017: comptes 2016 et budget 2017, rapport 2016 et perspectives 2017, modification des statuts, renouvellement du CA
- cotisation ENCC 2017
- coordination et collaborations ACC-ASTRAC

**7 septembre 2017 à Philippeville**
- fonctionnement interne
- actus secteur: circulaire du 20 juillet 2017, appel à projets pour soutenir des actions entre communes voisines, relance du groupe FAQ
- saison 2017-2018: rencontre professionnelle du 9/11, Journée pro 2018, collaborations, …
- AG extra du 9/11

**12 octobre 2017 à Rochefort**
- rencontre avec l'équipe du CC de Rochefort et Corine Van Volsem (GAL RoMaNa)
- AG et rencontre du 9/11: bilan et suivi
- actus secteur: 3C, Plateforme d'appui, relations syndicats
- saison 2017-2018: Plateforme d'Échange et de Partage, Journée pro 2018, journée ACC-ASTRAC sur l'application du décret

**24 octobre 2017 à Namur: GT Plateforme**
- perspectives au niveau de l'action
- définition d'un profil de recrutement

**15 novembre 2017 à Namur: GT Journée Pro 2018**
- thématique de la plénière
- programme des ateliers

**5 décembre 2017 à Chiny**
- rencontre avec l'équipe du CC du Beau Canton
- actus secteur: rencontres avec la Ministre Greoli des 30/11 et 17/10, 3C, groupe FAQ
- projets en cours: Journée pro 2018, Guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? », Plateforme d'Échange et de Partage
- action ACC-ASTRAC de sensibilisation autour de l'application du décret

*La réunion s'est prolongée par les entretiens d'embauche et les délibérations du jury en vue de l'engagement d'un coordinateur pour la Plateforme d'Échange et de Partage.*

# MEMBRES DE L'ASTRAC

En 2017, l'ASTRAC représentait :

- 129 membres effectifs (individuels), issus de 73 Centres culturels ou associations du secteur ;
- 116 institutions membres adhérents dont 113 Centres culturels reconnus et trois concertations régionales ;
- 333 détenteurs de la Carte professionnelle, dont 260 membres adhérents de l'asbl ASTRAC (et 73 membres effectifs).

## Membres de l'Assemblée générale au 15 juin 2017

Les membres effectifs sont proposés par le Conseil d'administration et admis comme tels par l'Assemblée générale qui délibère à la majorité simple, à l'occasion de sa réunion « statutaire ».

Celle-ci a eu lieu le 15 juin 2017 aux Abattoirs de Bomel (Centre culturel de Namur).

La liste ci-dessous reprend les membres de l'AG en ordre de cotisation ou exempts du paiement de celle-ci.

(1) Béatrice ANCIAUX (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(2) Pierre ANTHOINE (Centre culturel de Tubize)
(3) Marie ARCQ (Centre culturel de Walcourt)
(4) Marc BAEKEN (Centre culturel régional de Dinant)
(5) Luciano BAREL (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)
(6) Nadine BEERLANDT (Centre culturel de Comines-Warneton)
(7) Benjamin BELAIRE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(8) Cherif BENNABI (Centre culturel de Gerpinnes)
(9) Valérie BODART (Centre culturel de Ciney)
(10) Audrey BONHOMME (Centre culturel régional de Verviers)
(11) Omar BOUCHAHROUF (Centre culturel d'Andenne)
(12) Marc BOUILLE (Centre culturel de Saint-Georges)
(13) PHILIPPE BOULANGER (Centre culturel Régional de Verviers)
(14) Alain BRONCKART (Centre culturel de Hannut)
(15) Emilien BURLET (Centre culturel de Gerpinnes)
(16) Nathalie CACCIALUPPI (Centre culturel d'Aiseau-Prèles)
(17) Steve CERISIER (Centre culturel de Rebecq)
(18) Jean-Pierre CLINCKX (Centre culturel de Nassogne)
(19) Christophe COLLARD (Centre culturel de Spa)
(20) Philippe CONTENT (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(21) Laetitia CONTINO (Centre culturel Régional de Verviers)
(22) Henri CORNEILLIE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(23) Stéphane COULONVAUX (Centre culturel de Doische)
(24) Emilie COZAR (Centre culturel de Spa)
(25) Emma CUDIN (Centre culturel Braives-Burdinne)
(26) Eric DAMOISEAUX (Centre culturel de Spa)
(27) Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(28) Laura DAVID (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(29) Laurent DE BRUYN (Centre culturel de Spa)
(30) Christian DEBAERE (Centre culturel de Mouscron)
(31) Magali DECERF (Centre culturel de Spa)
(32) Julie DECHAMPS (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(33) Annick DELCHAMBRE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(34) Marie-France DENIS (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(35) Benjamin DERESTEAU (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(36) Christian DEREU (Centre culturel de Spa)

(37) Michel DESAUBIES (Centre culturel de Remicourt)
(38) Silvana DI CALOGERO (Centre culturel de Gerpinnes)
(39) Morgan DI SALVIA (Maison culturelle de Quaregnon)
(40) Ratna DITHAL (Centre culturel de SPA)
(41) Dorothée DUJEU (Centre culturel de Walcourt)
(42) Pierre DUQUESNE (Centre culturel de Soignies)
(43) Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay)
(44) Véronique FAUCONNIER (Centre culturel de Manage)
(45) Vianney FAVIER (Culture.Wapi)
(46) Karin FONTAINE (L'Entrela – Centre culturel d'Evere)
(47) Murielle FRENAY (Foyer culturel Jupille-Wandre)
(48) Michel GELINNE (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
(49) jean-Luc GERLAGE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(50) Patricia GIARGERI (Centre culturel de Farciennes)
(51) Pierre GILLES (Action Sud – Centre culturel de Viroinval)
(52) Dimitri GILLET (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(53) Elodie GLIBERT (Centre culturel de Braine L'Alleud)
(54) Edith GRANDJEAN (Centre culturel du Brabant wallon)
(55) Henri GROSJEAN (Centre culturel de Spa)
(56) Thierry GUERIN (Centre culturel de Saint-Georges)
(57) Jean-Luc GUSTIN (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
(58) Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes)
(59) Thierry HAMENDE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(60) Philippe HESMANS (Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz)
(61) Jean-Pierre HOUET (Centre culturel d'Engis)
(62) Rachel JANS (Centre culturel de Marchin)
(63) Isabelle JEANDRAIN (Centre culturel de Walcourt)
(64) Aurelien JUEN (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(65) Stéphane KARNIER (Centre culturel de Walcourt)
(66) Thomas KEMPENEERS (Centre culturel de Waremme)
(67) Mathieu LALOT (Centre culturel de Beauraing)
(68) Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt)
(69) Christophe LATET (Centre culturel de Durbuy)
(70) Fabrice LAURENT (Centre culturel régional de Charleroi)
(71) Jacques-Yves LE DOCTE (Maison de la Création – Centre culturel de Bruxelles Nord)
(72) Marc LECLEF (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
(73) Colin LEJEUNE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(74) Amik LEMAIRE (Centre culturel de Jette)
(75) Marianne LENAERTS (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(76) Christine LEONARD (Centre culturel de Spa)
(77) Valérie LOSSIGNOL (Centre culturel régional du Centre)
(78) Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée)
(79) Robin LUCAS (Centre culturel d'Athus-Aubange)
(80) Julie MARECHAL (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(81) Frédéric MARECHAL (Centre culturel René Magritte de Lessines)
(82) Pascal MARLIER (Centre culturel de Thuin-Haute Sambre)
(83) Eric MAT (Cinéma Royal – Centre culturel de Gembloux)
(84) Sandrine MATHEVON (Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles)
(85) Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze)
(86) Jérémy MELCHIOR (Centre culturel de Spa)
(87) Nathalie MEURANT-PAILHE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(88) Bernard MICHEL (Centre culturel de l'Entité fossoise)
(89) Justine MONTAGNER (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(90) Gaëlle MONVILLE (Centre culturel de Spa)
(91) Catherine MOSSAY (Centre culturel d'Ans)
(92) Bernard MOTTET (Centre culturel Rossignol-Tintigny)
(93) Caroline PAROTTE (Centre culturel de Spa)
(94) Pascal PENICHOUX (Centre culturel de Bastogne)
(95) Brigitte PERREMANS (Centre culturel de Rixensart)
(96) Hervé PERSAIN (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(97) Etienne PEVENASSE (Centre culturel de Gerpinnes)
(98) Alexandra PHILIPPE (Centre culturel de Spa)

(99) Pascale PIERARD (Centre culturel Ourthe et Meuse)
(100) Serge PIETTE (Centre culturel d'Aiseau-Prèles)
(101) Luc PIRARD (Centre culturel Régional de Verviers)
(102) Sandra PIRARD (Centre culturel de Spa)
(103) Véronique PISCART (Centre culturel de Hotton)
(104) Nurten RAMADAN (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(105) Benoît RAOULT (Ecrin – Centre culturel d'Eghezée)
(106) Carmine RAUCCI (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(107) Axelle RISSELIN (Centre culturel du Pays des Collines)
(108) Patrick ROBERT (Centre culturel de Frameries)
(109) Jean-Louis ROUCHE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(110) Patricia SANTORO (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
(111) Françoise SERVAIS (Centre culturel de Stavelot)
(112) jacques SONDRON (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(113) François STRUYS (Centre culturel de Marchin)
(114) Alain THEWYS (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(115) Vincent THIRION (Centre culturel régional du Centre)
(116) Elisabeth THISE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(117) Alain THOMAS (Centre culturel de Bertrix)
(118) Katheline TOUMPSIN (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
(119) Valérie VAN DEN HOVE (Centre culturel de Genappe)
(120) Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)
(121) Fabrice VANDERSMISSEN (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort (CEC))
(122) Caroline VERMEULEN (Centre culturel de Jette)
(123) Florence VINCENT (Centre culturel de Gerpinnes)
(124) Yvette WARNIER (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(125) Anne WATHELET (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
(126) Thierry WENES (Centre culturel de l'Entité fossoise)
(127) Alain WINANDY (Centre culturel de Spa)
(128) Solange WONNER (Wolubilis – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
(129) Jérôme WYN (Centre culturel de Dison)

## Institutions membres adhérents de l'ASTRAC (Centres culturels et associations du secteur) en ordre de cotisation d'adhérent au 31 décembre 2017

(1) Maison de la Création – Centre culturel de Bruxelles-Nord (1020)
(2) Centre culturel de Schaerbeek (1030)
(3) Espace Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
(4) Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
(5) Concertation des Centres culturels bruxellois (1060)
(6) Escale du Nord – Centre culturel de Anderlecht (1070)
(7) Le Fourquet – Centre culturel de Berchem (1082)
(8) La Villa – Centre culturel de Ganshoren (1083)
(9) Centre Armillaire – Centre culturel de Jette (1090)
(10) L'Entrela – Centre culturel de Evere (1140)
(11) La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort (1170)
(12) Wolubilis – Centre culturel de Woluwé (1200)
(13) Centre culturel de la Vallée de la Nethen (1320)
(14) Centre culturel de Rixensart (1332)
(15) Pôle culturel – Centre culturel de Ottignies (1340)
(16) Centre culturel de Perwez (1360)
(17) Centre culturel de Jodoigne-Orp-Jauche (1370)
(18) Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
(19) Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
(20) Centre culturel de Rebecq (1430)
(21) CLI – Centre culturel d'Ittre (1460)
(22) Centre culturel de Genappe (1470)
(23) Théâtre du Gymnase – Centre culturel de Tubize (1480)

(24) Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
(25) Les Chiroux – Centre culturel de Liège (4000)
(26) CCRLG – Coopération culturelle régionale Liège (4000)
(27) Foyer culturel de Jupille–Wandre (4020)
(28) Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
(29) Centre culturel de Chênée (4032)
(30) Centre culturel de Seraing (4100)
(31) Foyer culturel Henry Simon – Sprimont (4140)
(32) Centre culturel de Braives-Burdinne (4260)
(33) Centre culturel de Hannut (4280)
(34) Centre culturel de Waremme (4300)
(35) Centre culturel de Remicourt (4350)
(36) Centre culturel de Flémalle (4400)
(37) Centre culturel de Ans (4432)
(38) Centre culturel de Saint-Georges (4470)
(39) Centre culturel de l'Entité engisssoise (4480)
(40) Centre culturel de l'arrondissement de Huy (4500)
(41) Centre culturel de Wanze (4520)
(42) Les Variétés – Centre culturel de Amay (4540)
(43) Centre culturel de Marchin (4570)
(44) Centre culturel de Soumagne (4630)
(45) Centre culturel de Verviers (4800)
(46) Centre culturel de Dison (4820)
(47) Centre culturel de Welkenraedt (4840)
(48) Centre culturel de Spa (4900)
(49) Centre culturel de Theux (4910)
(50) Centre culturel de Stavelot (4970)
(51) Centre culturel de Namur (5000)
(52) Cinéma Royal – Centre culturel de Gembloux (5030)
(53) CRAC'S – Centre culturel de Sambreville (5060)
(54) Centre culturel de l'Entité fossoise (5070)
(55) Centre culturel de Floreffe (5150)
(56) Centre culturel de Andenne (5300)
(57) L'Ecrin – Centre culturel de Eghezée (5310)
(58) Centre culturel régional de Dinant (5500)
(59) Centre culturel de Hastière (5540)
(60) Centre culturel de Bièvre (5555)
(61) Centre culturel de Beauraing (5570)
(62) Centre culturel des Roches – Rochefort (5580)
(63) Centre culturel de Ciney (5590)
(64) Centre culturel de Philippeville (5600)
(65) Foyer culturel de Florennes (5620)
(66) Centre culturel de Walcourt (5650)
(67) Centre culturel Christian Colle de Couvin (5660)
(68) Action-Sud – Centre culturel de Viroinval (5670)
(69) Centre culturel de Doische (5680)
(70) Eden – Centre culturel de Charleroi (6000)
(71) La Bourlette – Centre culturel de Anderlues (6150)
(72) La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
(73) Fleurus Culture (6220)
(74) Centre culturel de Pont-à-Celles (Pays de Geminiacum) (6238)
(75) Centre culturel de Farciennes (6240)
(76) Centre culturel de Aiseau-Presles (6250)
(77) Centre culturel de Gerpinnes (6280)
(78) SudHaiNa – Centre culturel de Chimay (6464)
(79) Centre culturel de Thuin-Haute Sambre (6530)
(80) Centre culturel de Momignies (6590)
(81) Centre culturel de Bastogne (6600)
(82) Maison de la Culture d'Arlon (6700)
(83) Centre culturel de Habay (6720)
(84) Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
(85) Centre culturel de Athus-Aubange (6791)
(86) Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville (6810)

(87) Centre culturel de Bertrix (6880)
(88) Maison de la Culture Famenne-Ardenne (6900)
(89) Centre culturel de Durbuy (6940)
(90) Centre culturel de Nassogne (6950)
(91) Centre culturel de Hotton (6990)
(92) Centre culturel de Soignies (7060)
(93) Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx (7070)
(94) Centre culturel de Frameries (7080)
(95) Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
(96) Centre culturel régional du Centre – La Louvière (7100)
(97) Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7140)
(98) Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont (7160)
(99) Centre culturel de Manage (7170)
(100) Centre culturel de Boussu (7300)
(101) Centre culturel de Saint-Ghislain (7330)
(102) Centre culturel de Colfontaine (7340)
(103) Maison culturelle de Quaregnon (7390)
(104) Maison de la Culture de Tournai (7500)
(105) Culture.Wapi (7500)
(106) Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
(107) Foyer socioculturel d'Antoing (7640)
(108) Centre culturel Marius Staquet de Mouscron (7700)
(109) Centre culturel de Comines-Warneton (7780)
(110) Maison Culturelle d'Ath (7800)
(111) Centre culturel de Silly (7830)
(112) Maison Jonathas – Centre culturel de Enghien (7850)
(113) Centre culturel René Magritte de Lessines (7860)
(114) Centre culturel du Pays des Collines (7880)
(115) Centre culturel de Leuze-en-Hainaut (7900)
(116) Centre culturel de Beloeil (7972)

## Détenteurs de la Carte pro membres adhérents individuels de l'ASTRAC au 1er avril 2017[4]

### Détenteurs de la Carte pro en 2017 – par code postal du CC

(1) Maxime BESURE (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(2) Claire BUFFET (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(3) David DE MEUTER (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(4) Malika GOUIDER (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(5) Charlotte LAUNOY (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(6) Barbara PETITJEAN (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(7) Rose-Line TAS (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(8) Fabrice VIDAL (Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles)
(9) Dorothy BOLLETTE (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(10) Robin CAPPELIEZ (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(11) Sophie DUMOULIN (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(12) Florence DUPUIS (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(13) Hélène JANSSENS (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(14) Magali MONTAGNINO (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(15) Bruno SPEYBROUCK (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(16) Bernadette VRANCKEN (Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe)
(17) Roch VAN COPPENOLLE (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
(18) Stéphane JACOB (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort)
(19) Manuel DIAS (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort)

[4] Les membres effectifs de l'ASTRAC peuvent obtenir leur Carte pro gratuitement. La liste ne reprend pas les 73 membres effectifs détenteurs de la Carte pro.

(20) Laure HOUSSIAU (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort)
(21) Laetitia RASSCHAERT (La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort)
(22) Francine BRUNIN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwé Saint-Lambert)
(23) France DEBLAERE (Wolubilis – Centre culturel de Woluwé Saint-Lambert)
(24) Paul GONZE (Wolubilis – Centre culturel de Woluwé Saint-Lambert)
(25) Catherine HUSSON (Wolubilis – Centre culturel de Woluwé Saint-Lambert)
(26) Valérie LOZET (Centre culturel Wolubilis - Woluwé Saint-Lambert)
(27) Muriel TANTER (Wolubilis – Centre culturel de Woluwé Saint-Lambert)
(28) Marie BAUWENS LE FOYER (Centre culturel de Perwez)
(29) Laurence GAROT LE FOYER (Centre culturel de Perwez)
(30) Sylviane VAN ELDOM LE FOYER (Centre culturel de Perwez)
(31) Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
(32) Isabelle DOYEN (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
(33) Aurélie LEURIDENT (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
(34) Claire RIGAUX (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
(35) Xavier WILIQUET (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
(36) Maureen DERVAUX (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(37) Yasmine DEVRIM (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(38) Christel GHIN (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(39) Alix MARIAULE (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(40) Nathalie MARTINEZ (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(41) Pascale PRINGALLE (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
(42) Carine CHERON (Centre culturel de Rebecq)
(43) Dimitri VERBIST (Centre culturel de Rebecq)
(44) Aurélie DE BACKER (Centre culturel de Rebecq)
(45) Ludovic DEVRIENDT (CLI – Centre culturel de Ittre)
(46) Nathalie LOURTIE (CLI – Centre culturel de Ittre)
(47) Luc SCHOUKENS (CLI – Centre culturel de Ittre)
(48) Pierre HOLLEMAERT (Centre culturel de Tubize)
(49) Valérie LEFEVRE (Centre culturel de Tubize)
(50) Elodie MAERTENS (Centre culturel de Tubize)
(51) Nathalie MASY (Centre culturel de Tubize)
(52) Sylvia PIGARELLA (Centre culturel de Tubize)
(53) Bruno SOUDAN (Centre culturel de Tubize)
(54) Céline VANDERKELEN (Centre culturel de Tubize)
(55) Jacqueline BLOMART (Centre culturel du Brabant wallon)
(56) Sarah DEBOVE (Centre culturel du Brabant wallon)
(57) Julie DELECOCQ (Centre culturel du Brabant wallon)
(58) Françoise DOSSIN (Centre culturel du Brabant wallon)
(59) Caroline DUNSKI (Centre culturel du Brabant wallon)
(60) Karima HAOUDY (Centre culturel du Brabant wallon)
(61) Hélène MANY (Centre culturel du Brabant wallon)
(62) Serge MORCIAUX (Centre culturel du Brabant wallon)
(63) Julie NICOD (Centre culturel du Brabant wallon)
(64) Frédéric PIOT (Centre culturel du Brabant wallon)
(65) Vincent WATTIEZ (Centre culturel du Brabant wallon)
(66) Emmanuelle WINDELINCKX (Centre culturel du Brabant wallon)
(67) Krystel CIURA (Coopération culturelle régionale Liegeoise)
(68) Justine CONSTANT (Coopération culturelle régionale Liegeoise)
(69) Sandrine DONNAY (Coopération culturelle régionale Liegeoise)
(70) Julien VANDERHAEGHEN (Coopération culturelle régionale Liegeoise)
(71) Angela CUTILLO (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(72) Michelle DABEE (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(73) Antoine LITT (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(74) Jérémie MACALUSO (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(75) Céline MASSET (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(76) Daniela MATTIUZ (Centre culturel de Jupille-Wandre)
(77) Véronique STASSE (Centre culturel de Jupille - Wandre)
(78) Leila MARCHANDISE (Centre culturel Ourthe et Meuse)
(79) Marie-Anne MAZURKIEWICZ (Centre culturel Ourthe et Meuse)
(80) Nancy PIERRET (Centre culturel Ourthe et Meuse)
(81) Caroline RENAULD (Centre culturel Ourthe et Meuse)
(82) Olivier BOVY (Centre culturel de Chênée)

(83) Laurence BROKA (Centre culturel de Chênée)
(84) Delphine DASSIS (Centre culturel de Chênée)
(85) Marie GOOR (Centre culturel de Chênée)
(86) Sophie LOYEN (Centre culturel de Chênée)
(87) Olivier PIERART (Centre culturel de Chênée)
(88) Virginie RANSART (Centre culturel de Chênée)
(89) Fabienne RANSONNET (Centre culturel de Chênée)
(90) Dimitri BAILLIEN (Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(91) Julie BOUCHAT Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(92) Quentin GILET Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(93) Patrice GRIGNARD Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(94) Elodie LAMBERT Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(95) Luc PIROTTE Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(96) Marie-Claire VENKEN Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
(97) Adrienne QUAIRIAT (Centre culturel de Hannut)
(98) Marie-Elene ALONSO (Centre culturel de Waremme)
(99) Bénédicte JEANBAPTISTE (Centre culturel de Waremme)
(100) Denis MARTIN (Centre culturel de Waremme)
(101) Geoffrey MORNARD (Centre culturel de Waremme)
(102) Julie VAN HENDEN (Centre culturel de Waremme)
(103) Kevin AERNOUDT (Centre culturel de Remicourt)
(104) Céline MEURICE (Centre culturel de Remicourt)
(105) Diby DIPLO (Centre culturel de Flémalle)
(106) Marie-Céline LEGROS (Centre culturel de Flémalle)
(107) Paul NORMAND (Centre culturel de Flémalle)
(108) Liliane BOVY (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(109) Vincent DELVOYE (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(110) Fiore FINOCCHIO (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(111) Christophe GASON (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(112) Denis GILIS (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(113) Vanessa LAMBERT (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(114) André LEMESTREZ (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(115) Catherine MOSSAY (Centre culturel d'An -Alleur)
(116) Laurent VAN NGOC (Centre culturel d'Ans-Alleur)
(117) Renaud GRIGOLETTO (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
(118) Adeline BEAUDRY (Centre culturel d'Engis)
(119) Anne-Catherine DE BAST (Centre culturel d'Engis)
(120) Thomas DESTREE (Centre culturel d'Engis)
(121) Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO (Centre culturel d'Engis)
(122) Philippe MARECHAL (Centre culturel d'Engis)
(123) Kevin PONTHIER (Centre culturel d'Engis)
(124) Sophie VERBROUCK (Centre culturel d'Engis)
(125) Michaël WILLEMS (Centre culturel d'Engis)
(126) Vanessa CHABOTHIER (Centre culturel de Wanze)
(127) Pierre MOSSOUX (Centre culturel de Marchin)
(128) Nathalie SIMON (Centre culturel de Marchin)
(129) Isabelle VAN KERREBROECK (Centre culturel de Marchin)
(130) Jean-Marc DAELE (Centre culturel de Dison)
(131) Jérôme GROGNA (Centre culturel de Dison)
(132) Jacky LACROIX (Centre culturel de Dison)
(133) Carine MASSA (Centre culturel de Dison)
(134) Delphine MASSET (Centre culturel de Dison)
(135) Frédéric MULLER (Centre culturel de Dison)
(136) Cécilia RIGAUX (Centre culturel de Dison)
(137) Grégory ALEXANDRE (Centre culturel de Welkenraedt)
(138) Laurence DELSAUTE (Centre culturel de Welkenraedt)
(139) Laurence EVRARD (Centre culturel de Welkenraedt)
(140) Benjamine HUYGHE (Centre culturel de Welkenraedt)
(141) Simon THIELMANS (Centre culturel de Welkenraedt)
(142) Chantal THUNUS (Centre culturel de Welkenraedt)
(143) Caroline WINTGENS (Centre culturel de Welkenraedt)
(144) Brigitte ROMAIN (Centre culturel de l'Entité fossoise)
(145) Thierry VAN DEN EYNDE (Centre culturel de l'Entité fossoise)

(146) Bruno WYNANDS (Centre culturel de l'Entité fossoise)
(147) Alice CHARLIER (Centre culturel de Floreffe)
(148) Didier DELANNOY (Centre culturel de Floreffe)
(149) Isabelle LALLEMAND (Centre culturel de Floreffe)
(150) Claude LESIRE (Centre culturel de Floreffe)
(151) Thomas WILLAIME (Centre culturel de Floreffe)
(152) Christophe DAVENNE (L'Ecrin – Centre culturel d'Eghezée)
(153) Marie-Jeanne HONNOF (L'Ecrin – Centre culturel d'Eghezée)
(154) Laurence NOEL (L'Ecrin – Centre culturel d'Eghezée)
(155) Julien COOS (Centre culturel de Bièvre)
(156) Pascal DABE (Centre culturel de Bièvre)
(157) Pierre DION (Centre culturel de Bièvre)
(158) Marie HARDY (Centre culturel de Bièvre)
(159) Zoé VAN CAMPENHOUT (Centre culturel de Bièvre)
(160) Christine DELCULÉE (Centre culturel de Florennes)
(161) Claudy DONOT (Centre culturel de Florennes)
(162) Laurent HABRAN (Centre culturel de Florennes)
(163) Christian SCAUT (Centre culturel de Florennes)
(164) Sylvain TOUSSAINT (Centre culturel de Florennes)
(165) Geneviève BRUYNDONCKX (Centre culturel régional Action Sud)
(166) Mary CNOCKAERT (Centre culturel régional Action Sud)
(167) Nicolas-Xavier DECLOEDT (Centre culturel régional Action Sud)
(168) Dominique GUILLAUME (Centre culturel régional Action Sud)
(169) Anne LAMBERT (Centre culturel régional Action Sud)
(170) Etienne DEBAUVE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
(171) Marie-Laure FAUCONNIER (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
(172) Valérie MIOLET (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
(173) Benoit NEEFS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
(174) Xavier LAURENT (Centre culturel d'Aiseau-Presles)
(175) Karine CORTOT (Sudhaina – Centre culturel de Chimay)
(176) Océane DERZELLE (Sudhaina – Centre culturel de Chimay)
(177) Virginie MATHE (Centre culturel de Bastogne)
(178) Stéphanie REGIBEAU (Centre culturel de Bastogne)
(179) Patrice BERTRAND (Centre culturel de Habay)
(180) Cédric GOFFIN (Centre culturel de Habay)
(181) Céline SAMPAIX (Centre culturel de Habay)
(182) Nicky VAN DURME (Centre culturel de Habay)
(183) Clémentine DESCAMPS (Centre culturel de Rossignol-Tintigny)
(184) Alise COLLING (Centre culturel de Athus)
(185) Luc PROCIKEVIC (Centre culturel de Athus)
(186) Marc ALEXANDRE (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(187) Jacqueline FOURNY (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(188) Daniel LAMOTTE (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(189) Nicolas NSAKALA (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(190) Miguel PAILLOT (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(191) Marie SCHMITZ (Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville)
(192) Annick HOUCHARD (Centre culturel de Bertrix)
(193) Marylène Nemery (Centre culturel de Bertrix)
(194) Pascale Quoirin (Centre culturel de Bertrix)
(195) Fabian BEGHIN (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(196) Emilie CAPELLE (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(197) Christophe CORNET (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(198) Joëlle DE POORTER (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(199) Eleonore DEFREYNE (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(200) Christian DESTINE (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(201) Emilie LECUIVRE (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(202) Frédéric LIMBREE (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(203) Nathalie MOES( Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(204) Laura PEREZ CASTELLANO (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(205) Jeannine SIENKIEWICZ Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
(206) Caroline SOILLE (Centre culturel de Durbuy)
(207) Rémy BERNARD (Centre culturel de Nassogne)
(208) Jean-Pierre CLINCKX (Centre culturel de Nassogne)

(209) Claire HUBERT (Centre culturel de Nassogne)
(210) Fabrice MERTENS (Centre culturel de Nassogne)
(211) Céline PAQUET (Centre culturel de Nassogne)
(212) Marie - Pascale POIRRIER (Centre culturel de Nassogne)
(213) Anne-Laure BECHET (Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx)
(214) Laurence BODSON (Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx)
(215) Céline LECOCQ (Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx)
(216) Fadila BENBAKOURA (Centre culturel de Frameries)
(217) Pascale DEMEUSE (Centre culturel de Frameries)
(218) François MAETENS (Centre culturel de Frameries)
(219) Laurent NAWROCKI (Centre culturel de Frameries)
(220) Natassia CARA (Central – Centre culturel de La Louvière)
(221) Martine CARON (Central – Centre culturel de La Louvière)
(222) Lorena CICCONE (Central – Centre culturel de La Louvière)
(223) Mélanie DUMOULIN (Central – Centre culturel de La Louvière)
(224) Michaël GITS (Central – Centre culturel de La Louvière)
(225) Julie MONTIGNIES (Central – Centre culturel de La Louvière)
(226) Alexia ZOINA (Central – Centre culturel de La Louvière)
(227) Alex BORIAU (Centre culturel d'Herlaimont)
(228) Lisa DI SANTE (Centre culturel d'Herlaimont)
(229) Arnaud COPPENS (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(230) Guillaume DECONINCK (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(231) Maud DUTHOIT (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(232) Delphine LEROY (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(233) Louis PRINTZ (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(234) Marjorie VAN DEN HAUWE (Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz)
(235) Pierre SABBE (Foyer socioculturel d'Antoing)
(236) Isabelle TELLIER (Foyer socioculturel d'Antoing)
(237) Sarah WLOMAINCK (Foyer socioculturel d'Antoing)
(238) Olivier DELEPLANQUE (Foyer socioculturel d'Antoing)
(239) Martine HOST (Foyer socioculturel d'Antoing)
(240) Céline HUICQ (Foyer socioculturel d'Antoing)
(241) Véronique MARTIN (Foyer socioculturel d'Antoing)
(242) Graziella WATTECAMPS (Foyer socioculturel d'Antoing)
(243) Eloïse BLYAU (Maison Culturelle d'Ath)
(244) Valentine COPPENS (Maison Culturelle d'Ath)
(245) Marie SIMARD (Maison Culturelle d'Ath)
(246) Mélanie STRAUS (Maison Culturelle d'Ath)
(247) Marie FLAMME (Centre culturel de Silly)
(248) Larissa FONTANA (Centre culturel de Silly)
(249) Carole LAURENT (Centre culturel de Silly)
(250) Christine ERGO (Centre culturel d'Enghien)
(251) Denis PILETTE (Centre culturel d'Enghien)
(252) Julie AUDOOR (Centre culturel du Pays des Collines)
(253) Dimitri CARETTE (Centre culturel du Pays des Collines)
(254) Elodie DEBORGIES (Centre culturel du Pays des Collines)
(255) Yves DELBECKE (Centre culturel du Pays des Collines)
(256) Lucette DERONNE (Centre culturel du Pays des Collines)
(257) Aline RENAUD (Centre culturel du Pays des Collines)
(258) Jean-Paul VANESSE (Centre culturel du Pays des Collines)
(259) Vanille CHAIS (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
(260) Svetlana SUKNEVA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)

# PERSPECTIVES 2018

# Introduction : perspectives au regard des enjeux de l'action fédérative de l'ASTRAC en 2017-2021

En 2018, l'ASTRAC poursuivra et complètera l'action qu'elle a menée en 2017 pour répondre aux objectifs généraux ou enjeux de son plan d'action 2017-2021.

***Encourager et organiser la solidarité et les collaborations entre les professionnels du secteur.***
***Forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique***

Le contexte difficile met à l'épreuve la solidarité entre les professionnels et les équipes des Centres culturels.
L'identité « sectorielle » de ces derniers a été nourrie et renouvelée par le décret du 21 novembre 2013. Ce décret fait toujours l'objet d'une large adhésion au sein des équipes en tant que projet politico-philosophique mais son financement réduit, le flou persistant quant à ses modalités d'application et une tendance à la lourdeur dans sa mise en œuvre méthodologique et administrative brisent quelque peu les élans et risquent de provoquer des réflexes conservateurs et de repli.
La spécialisation et la complexité croissantes des différents métiers posent le défi de la construction d'un langage, de référents et d'un (de) projet(s) commun(s) , à la fois au sein des équipes et vis-à-vis des équipes des secteurs proches.

L'ASTRAC poursuivra et renforcera son action pour mettre en réseau les professionnels et leur proposer des espaces-temps pour l'échange, le partage et la collaboration, notamment à travers les rencontres professionnelles, la Plateforme d'Échange et de Partage.
Elle veillera à y porter attention à l'ensemble des métiers des Centres culturels, y compris les métiers « auxiliaires » de l'action culturelle.
Dans la mesure du possible, elle ouvrira ces dispositifs aux contributions des acteurs des autres secteurs culturels et du non-marchand proches des Centres culturels pour soutenir les relations entre les professionnels de ces différents horizons.

***Contribuer à une transition des Centres culturels vers le nouveau décret ancrée dans les pratiques de terrain***

La tendance pointée plus haut à la lourdeur méthodologique et administrative dans la mise en œuvre du décret de 2013 complexifie l'appropriation libre et créative du décret à partir des compétences, ressources et expériences présentes au sein des équipes.

La Plateforme d'Échange et de Partage vise à faire découvrir, valoriser et conjuguer les pratiques pour favoriser une transition respectueuse de l'identité historique des Centres culturels, interprétée, orientée et portée par les professionnels du secteur.

La poursuite du projet de la Plateforme n'est pas acquise et les moyens accordés à l'ASTRAC dans le cadre de son contrat-programme ne permettront probablement pas de le pérenniser. Le renouvellement de l'aide extraordinaire de la FWB pour la Plateforme est donc un objectif majeur pour 2018.

***Renforcer la légitimité – en tant qu'acteurs de la société – des Centres culturels et de leurs travailleurs, tous métiers confondus***

En lien avec cet enjeu aussi, la question de l'avenir du décret du 21 novembre 2013 est fondamentale.
Comment le faire connaître et comprendre au delà de l'univers de notre secteur ? Comment associer à sa mise en œuvre un maximum d'acteurs culturels et autres partenaires existants ou potentiels ? Comment obtenir le financement nécessaire pour le faire vivre réellement ?

En 2018 aussi, l'action de l'ASTRAC pour représenter et défendre les professionnels en Centres culturels sera consacrée de manière prioritaire au décret.

Avec l'ACC, l'ASTRAC poursuivra le combat pour défendre le défendre son financement « entier », vis-à-vis de la Ministre Alda Greoli, mais aussi vis-à-vis du monde politique plus large et de l'opinion publique.

D'autres débats publics sur des matières culturelles et sociétales seront suivis afin de permettre, le cas échéant, une prise en compte des besoins et des aspirations des professionnels en Centres culturels. L'ASTRAC agira autant que possible en synergie avec les autres organisations fédératives – ACC et fédérations des secteurs proches.

En vue des élections communales, une action de sensibilisation et d'information des nouveaux élus sur le rôle et les enjeux des Centres culturels sera menée en concertation avec l'ACC.

Un rapprochement avec les syndicats est recherché depuis longtemps, sans résultat durable jusqu'à présent ; l'ASTRAC poursuivra en 2018 ses initiatives dans ce sens.

***Mieux asseoir l'action de l'ASTRAC grâce à des articulations nouvelles aux autres initiatives du champ fédératif et à la mobilisation de nouveaux moyens***

Les concertations et les contacts noués en 2017 seront poursuivis voire intensifiés.

Les moyens limités de l'ASTRAC ne lui permettent pas de jouer un rôle de pilote au sein d'une plateforme fédérative mais elle participera activement aux initiatives de ce type susceptibles de renforcer son action pour et avec les professionnels en Centres culturels.

Le volet d'action commun avec l'ACC sera développé selon les axes définis conjointement (voir p. 22).

Une demande de subvention extraordinaire sera introduite auprès de la FWB afin d'obtenir le renouvellement de l'aide pour la Plateforme d'Échange et de Partage.

## Pistes d'action et projets pour 2018, suivant le cahier des charges

### (1) Rencontres professionnelles

- Poursuite de la **Journée de rencontres professionnelles** : une journée «inter-métiers» pour nourrir le travail quotidien des équipes, les mobiliser, les inspirer autour de questions et enjeux de société. Témoignages et débats, ateliers de réflexion partagée, apports informatifs, interventions de personnes-ressources et d' « experts ».
- Organisation d'un deuxième moment de rencontre, sur une/des thématiques à définir, à l'occasion de l'AG statutaire.
- Proposition de deux ateliers-rencontres ou plus dans le cadre du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage sur des thématiques liées aux pratiques professionnelles pour mettre en œuvre le décret de 2013.

### (2) Outils de communication et de liaison

- Maintien des outils de communication que sont le site *astrac.be* et les brèves électroniques pour informer les équipes et les professionnels de la manière la plus directe possible sur les questions qui les concernent et sur les positions de l'ASTRAC. Réalisation d'un inventaire des ressources publiées sur le site afin de faciliter leur accessibilité. Poursuite de la diffusion des offres d'emploi et des annonces du secteur.
- Organisation d'espaces-temps (in)formatifs dans le cadre des rencontres.
- Poursuite de la Carte pro, un outil de liaison qui s'adresse en particulier aux professionnels autres que directeurs et animateurs. Recherche de nouveaux partenariats, hors secteur notamment, pour renforcer l'attractivité du projet.
- Poursuite de l'adhésion à l'ENCC et soutien à l'ACC pour assurer la mise en réseau des équipes et des professionnels au niveau international via ce réseau.
- Poursuite du dialogue avec le terrain à travers les dispositifs existants : ateliers lors des rencontres professionnelles, rencontres à l'occasion des réunions du CA et de l'AG, partage en CA des « nouvelles des régions et réseaux »

### (3) Projets relatifs à des formules d'entraide et de collaboration entre les professionnels

- Développement, dans les limites des capacités humaines et financières de l'ASTRAC du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, avec un focus toujours sur l'accompagnement des équipes dans la transition vers le nouveau décret. Recherche de moyens complémentaires (nouvelle demande d'aide extraordinaire) pour prolonger le projet en 2018-2019 :
    - plateforme virtuelle
    - bibliothèque de ressources sur *astrac.be*
    - rencontres participatives pour l'échange d'expériences
- Mise à disposition du local de l'ASTRAC à Jamoigne pour des mises au vert des équipes des Centres culturels, axées notamment sur la transition vers le nouveau décret avec, le cas échéant, des formules d'accompagnement sur mesure.

### (4) Liens avec les réseaux et fédérations des autres secteurs

- Poursuite des contacts noués en 2017 et recherche de nouvelles collaborations :
    - participation de Christophe Schoune (IEW) à la Journée pro 2018
    - atelier à la Journée pro 2018 sur le PECA dans la prolongation des réflexions partagée « culture-école »
    - …

- Recherche de synergies avec les acteurs mobilisés par la question des droits culturels : p.ex. Réseau Culture 21, Culture et Démocratie, …

### (5) Défense des intérêts des professionnels du secteur

- Poursuite des actions, contacts et relations pour défendre le secteur et son projet de société, en encourageant la participation active des professionnels. Soutien aux initiatives émergentes du secteur.
- Poursuite de la participation à la 3C et à la Commission Musiques non classiques ainsi qu'aux groupes de travail et de réflexion émanant du secteur, dans la mesure des énergies disponibles au sein de l'asbl. Poursuite de la participation à la « Plateforme d'appui » coordonnée par l'Administration et soutien aux projets résultant de cette coordination, pour autant que possible.
- Poursuite des synergies avec les autres fédérations, réseaux et concertations du secteur, l'ACC notamment, en vue de la défense du secteur.
- Dans ce contexte : attention prioritaire à la situation et aux perspectives financières des Centres culturels, défense du financement entier et d'une application cohérente, claire et équitable du décret.
- Campagne de sensibilisation à l'occasion des élections municipales.

### (6) Promotion des Centres culturels

En partenariat avec l'ACC le guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? » sera actualisé en vue de la diffusion d'une nouvelle édition. L'idée de concevoir, à partir du guide, d'un site internet pour expliquer et promouvoir l'action du secteur reste valable.

## Perspectives pour la concertation et la collaboration ASTRAC-ACC

Les axes prioritaires identifiés conjointement en lien avec la définition d'un volet d'action commun seront travaillés grâce à la poursuite de la concertation entre nos organisations.

Des réunions régulières entre les équipes permettront d'aller plus loin encore dans la connaissance mutuelle des champs d'action, méthodes de travail et réalités institutionnelles de chaque association et de mettre sur pied des collaborations enrichissantes et fructueuses.

Aux côtés de l'ACC, l'ASTRAC se mobilisera pour défendre le secteur, pour interpeller et bousculer pour mieux faire entendre sa voix et demander des engagements fermes pour son avenir.

Quant aux autres intentions coopération (relatives à la formation, la communication, les événements et les rassemblements sectoriels et l'évaluation), il s'agira de fixer ensemble les priorités pour l'année 2018 et de mettre en place les dispositifs permettant de commencer à les concrétiser au sein d'un projet cohérent.

# ANNEXE

**PROJET D'ACTION FEDERATIVE 2017-2021**

EXTRAIT DU CONTRAT-PROGRAMME SIGNE AVEC LA FWB

développement, de mobilisation, d'information et de formation, conformément à l'article 97, alinéa 2, du décret.
Les centres culturels participent à la définition, à la gestion et à l'évaluation de l'action fédérative, conformément à l'article 97, alinéa 3, du décret.

**Article 5. – Projet d'action fédérative**

**§1er.** L'organisation représentative poursuit un projet d'action fédérative dont les **objectifs généraux (enjeux)** sont définis de la manière suivante :

I. encourager et organiser la solidarité et les collaborations entre les professionnels du secteur, forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique ;

II. contribuer à une transition des Centres culturels vers le nouveau décret ancrée dans les pratiques de terrain ;

III. renforcer la légitimité – en tant qu'acteurs de la société – des Centres culturels et de leurs travailleurs, tous métiers confondus ;

IV. mieux asseoir l'action de l'ASTRAC grâce à des articulations nouvelles aux autres initiatives du champ fédératif et à la mobilisation de nouveaux moyens.

Les **axes opérationnels** qui seront mis en œuvre pour poursuivre les objectifs généraux énumérés ci-dessus sont les suivants :

(1) axe 1 (enjeux I et II) : mettre en réseau les professionnels en Centres culturels, proposer des temps/espaces/dispositifs pour l'échange, le partage, la collaboration, les synergies entre les équipes et au sein des équipes ;

(2) axe 2 (enjeux I et II) : renforcer le savoir-être, le savoir-faire et le pouvoir-faire des professionnels en Centres culturels, avec une attention particulière pour les questions en lien avec le nouveau décret :

a. outiller les professionnels, tous métiers confondus : les informer et contribuer à leur formation continue ;

b. suivre et valoriser les pratiques et les réalités des différents métiers présents dans les Centres culturels ;

c. soutenir les relations avec les acteurs des autres secteurs culturels et du non-marchand ;

(3) axe 3 (enjeux I et III) : susciter, organiser et porter, avec les professionnels en Centres culturels, une réflexion et une action collective :

a. favoriser l'expression des points de vue, ressentis et aspirations des professionnels en Centres culturels, accompagner leur énonciation collective ; représenter, relayer, traduire, défendre la parole des professionnels du terrain ;

b. clarifier et optimiser les complémentarités entre les acteurs du champ fédératif, œuvrer pour une meilleure reconnaissance de leur rôle par les pouvoirs subsidiants.

**§2.** L'organisation représentative met en œuvre le **cahier des charges** suivant :

(1) organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel ;

(2) développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus, considérer leur évolution dans le cadre d'une stratégie de communication partagée entre les acteurs fédératifs du secteur ;

(3) tester et soutenir des **formules d'entraide et de collaboration** nouvelles et/ou émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;

(4) nouer et/ou approfondir des **liens avec les réseaux et fédérations** (professionnels notamment) **des autres secteurs** de la culture et, le cas échéant, du non-marchand ;

(5) **défendre les intérêts des professionnels du secteur** dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture, à partir d'une réflexion avec les autres acteurs fédératifs en vue de coordonner et d'optimiser la représentation du secteur après des tiers.

**§3.** Afin de mettre en œuvre son projet d'action fédérative, l'organisation représentative veille à respecter le plan financier figurant en annexe.

**§4.** En concertation et en collaboration avec l'organisation représentative « Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique », elle développe un volet d'action commun dont voici les grandes lignes :

1. développer une stratégie concertée répondant aux besoins de formation du secteur.
2. croiser les plans de communication respectifs dans un esprit d'efficience pour le secteur et dans l'optique d'encourager les communications partagées et communes, le cas échéant.
3. renforcer les coopérations lors de l'organisation d'événements et rassemblements sectoriels tout en veillant à l'autonomie de l'association porteuse de l'opération.

4. réaliser un agenda des événements sectoriels co-portés et/ou organisés par chacune des associations fédératives.
5. promouvoir et défendre conjointement le secteur et assurer sa représentation dans les espaces de concertation mis en place au niveau sectoriel. A cette fin, des rencontres bilatérales seront établies périodiquement qui pourront être ouvertes à d'autres partenaires.
6. évaluer de manière récurrente et permanente l'action commune afin de revoir, le cas échéant, les modalités d'agissement.

Conformément à l'article 104 du Décret, les organisations représentatives concluent entre elles une convention, jointe au présent contrat-programme :
- déterminant les engagements réciproques des parties contractantes ;
- fixant les modalités de concertation et de coopération destinées à garantir la cohérence et la complémentarité des actions développées dans les régions de langue française et bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- prévoyant la contribution particulière de chacune des organisations représentatives à la réalisation de l'action fédérative ainsi que la répartition des subventions y relatives.

*Chapitre 3. – Subvention*

**Article 6. – Subvention de la Fédération**

La reconnaissance par la Fédération de l'action fédérative telle que décrite à l'article 5 du présent contrat-programme donne lieu à l'octroi d'une subvention annuelle globale de 53.460 euros, dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la subvention proméritée est adaptée annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

**Article 7. – Modalités de liquidation et de justification**

**§1er**. La subvention de la Fédération sera liquidée conformément aux modalités prévues à l'article 58 §1er de l'arrêté soit en deux tranches :
1° une première tranche, représentant 85 % du montant de la subvention, est liquidée dans le courant du premier trimestre de l'année civile ;

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

European Network of Cultural Centres

**L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.**
**Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels.**

**Réseau des professionnels en Centres culturels asbl**